

221C0842
FR0011191766-FS0297

22 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ENGIE EPS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 avril 2021 la société Covalis Capital LLP (55 New Bond Street, Londres W1S 1DG, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 avril 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ENGIE EPS et détenir, pour le compte desdits fonds, 727 482 actions ENGIE EPS représentant autant de droits de vote, soit 5,70% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Covalis Capital MasterFund (Cayman Island)	515 067	4,03
Covalis Capital Strategic Opportunities Master Fund SPC- Covalis Capital Energy Transition Master Fund SP (Cayman Islands)	95 882	0,75
Compass Offshore HTV PCC Limited (Guernsey)	45 407	0,36
Compass HTV LLC (Delaware)	71 126	0,56
Total Covalis Capital LLP	727 482	5,70

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions ENGIE EPS détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, le déclarant a précisé détenir, pour le compte de fonds, 727 482 actions ENGIE EPS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de contrats « *contract for differences* », à dénouement en espèces, sans échéance et portant sur autant d'actions ENGIE EPS.

¹ Sur la base d'un capital composé de 12 766 860 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.